



# Ayez le réflexe remplacement !



**Maladie, accident, décès, congés maternité et paternité, congés, formation, développement agricole... le Service de Remplacement est là pour vous !**

Aujourd'hui le remplacement permet aux agriculteurs de pouvoir vivre comme les autres catégories socioprofessionnelles, s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela ne remette en cause la pérennité de leur outil de travail.

Notre mission est de proposer des «agents de remplacement», à tous les exploitants du département qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leurs exploitations lors :

- D'une **maladie, d'un accident, d'un décès**,
- D'un **congé maternité**, naissance ou adoption,
- D'un **congé paternité**, naissance ou adoption,
- Du suivi d'une **formation**,
- De l'exercice d'un **mandat professionnel ou syndical**,
- De la prise de **congés**, quelle qu'en soit la nature.

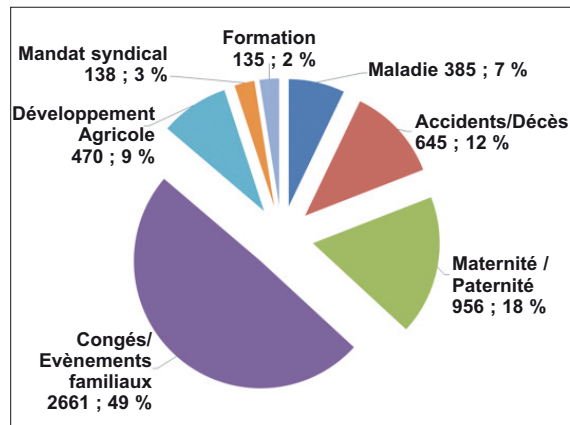
Pour les différents motifs de remplacement, vous bénéficiez d'aides diminuant le coût de la journée.

## Répartition des motifs de remplacement pour 2010

Le service recense environ 393 adhérents dont 281 utilisateurs sur l'année.

L'activité de remplacement s'est élevée à :

- 37 720 heures, réparties sur environ 5 390 journées,
- soit 23,47 Equivalent Temps Plein.



## Remplacement : le crédit d'impôt «congés» reconduit jusqu'en 2012

**Pour vous aider à financer votre remplacement lorsque vous prenez des congés, un crédit d'impôt existe. Pensez à le solliciter !**

### Entretien lors du passage de consigne entre Patrice Mouras et Didier Bajon

Patrice est un agriculteur de 36 ans qui produit des céréales et élève 160 vaches à quelques kilomètres de Saran.

Patrice Mouras aime parfois mettre les voiles, loin de ses 140 hectares de terres autour de sa ferme. Il passera provisoirement le relais à Didier Bajon, salarié agricole, qui multiplie les expériences avant de s'installer un jour.

Ainsi, cela fait cinq ans que Patrice Mouras laisse périodiquement Didier Bajon prendre soin de ses bêtes et de ses champs.

«Demain, il faudra faire des bottes de foin, les presser», explique le premier au second, toujours attentif. «Lundi, tu broies le tout; mardi, mercredi, jeudi et vendredi, tu laboures !»

Le plus dur n'est pas le travail du céréalier, concèdent les paysans, mais de s'occuper des animaux, plus instables.

«Sur une des exploitations, à mon arrivée, une des vaches a tout arraché et est partie jusqu'à trois kilomètres : elle était perturbée parce que



Patrice Mouras (C), exploitant agricole, discute avec son remplaçant Didier Bajon. (Source AFP)

je portais une casquette», s'amuse Didier Bajon.

«Quand j'étais gosse, on rentrait de vacances au bout de quatre jours parce que mon père avait peur pour ses

bêtes», ironise Patrice Mouras. Mais les «mentalités ont évolué (...) même chez les agriculteurs», concède-t-il. «Je veux profiter de ma femme et de mes enfants».

Vous disposez d'un crédit d'impôt «Remplacement Congé» qui consiste en la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût remplacement pendant 14 jours par an. Ce crédit d'impôt est désormais subordonné au respect du régime des aides «de minimis». Ces 14 jours sont fractionnables : 1 jour par semaine si vous le souhaitez.

## Avec le remplacement, plus d'excuses pour ne pas partir en formation !

Cyril Duffaut est installé depuis 2001 sur la commune de Gimont sur 98 ha de grandes cultures et tabac.

«J'ai découvert le Service de Remplacement par l'intermédiaire de Jeunes Agriculteurs lors de la préparation et l'organisation de la Finale Nationale de Labour en 2006».

«Mon premier agent de rempla-

ment était une personne près de chez moi. Je le connaissais et cela a facilité le remplacement».

«Comme chaque année, je pars en formation car il est important d'être toujours à la pointe de ce qu'il se fait, de se tenir au courant, de se former pour avancer. Je participe à ces formations quand il y a moins de travaux sur mon exploitation et je cumule donc mes «droits à remplacement» dans un délai de 3 mois. Je fais donc appel au Service de Remplacement pour me remplacer. Cela me permet d'avoir un agent pour rattraper les travaux lors des pics d'activité. Cette année, j'ai pu ainsi avoir une semaine de remplacement à moindre coût».

«Lors de la venue d'un agent, je prévois les travaux à faire. On fait un point le matin et lors du repas de midi sur le déroulement des travaux. Si c'est une personne qui n'est jamais venue, je prends plus de temps avec lui au départ. J'ai entièrement confiance en l'agent pour les travaux qu'il effectue (déchaumage, labour, ramassage et effeuillage du tabac...) Je ne lui garde pas les travaux que je



n'aurais pas voulu faire. Il sait qu'en cas de problème je suis joignable au téléphone».

«Il serait aussi intéressant que le Service puisse former des salariés sur le terrain, chez différents agriculteurs et sur différentes productions surtout pour les personnes qui souhaitent se reconverter dans ce milieu là».

Vous avez droit à des aides pour vous faire remplacer pendant votre formation (1 jour de réunion = 1 jour de remplacement) à prendre le jour même ou dans les 3 mois... Des aides de l'Etat (aides Casdar) viennent diminuer le coût de journée.

Pensez au crédit d'impôt «formation» = Jusqu'à 40 heures par année x le taux horaire du SMIC (www.vivea.fr).

## Mais qui sont les agents de remplacement ?

### Entretien avec Robert Deffes

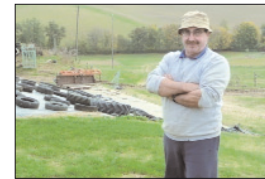
Ancien exploitant agricole, Robert Deffes est agent de remplacement au Service depuis le 23 février 2003.

Après avoir obtenu son baccalauréat série littéraire, Robert est devenu aide familial sur l'exploitation en polyculture élevage de ces parents tout en étant saisonnier dans une coopérative.

«En 1979, lors de l'infarctus de mon père, j'ai repris l'exploitation et quitter mon travail à la coopérative. A cette époque, je ne me suis pas posé la question de savoir si je pouvais cumuler les deux emplois. Il était relativement facile de s'installer avec moins d'engagement financier que maintenant. J'ai donc appris le métier sur le terrain, il m'a manqué l'apprentissage de la gestion d'une exploitation, c'est fondamental !»

«En 1987, les porcelets devenaient invendables et j'ai donc arrêté l'élevage porcin. Il me restait 50 ha de terres et du bovin viande. A la fin de l'année 2002, suite à des problèmes sur le troupeau bovin, j'ai vendu mes vaches. Hors avec 50 ha en coteaux non irrigable, cela ne passe pas».

«Je suis resté exploitant sur mes 50 ha avec la mise en place de cultures de blé et de tournesol et j'ai cherché du travail. Suite à une annonce dans ma mairie, j'ai postulé au Servi-



ce de Remplacement. J'ai été embauché en CDD au départ et dès le mois de septembre, j'étais en CDI temps plein».

**Avez-vous trouvé une différence entre le statut de chef d'exploitation et d'agent de remplacement ? Est-il difficile d'intégrer diverses exploitations ?**

«Pour moi, il y a pas de différence entre les deux statuts. J'avais déjà été salarié et la hiérarchie ne m'a jamais dérangé. Il faut bien un employeur et un employé. Je fais le travail comme si c'était pour mon exploitation».

«En 8 ans au sein du Service, j'ai eu une mauvaise expérience. Je n'ai jamais senti qu'on m'avait laissé le travail que personne ne voulait faire. Dans tous les travaux, il y a des bons et des mauvais moments. Je fais les travaux qu'on me demande quelque que soit le type d'exploitation, petite ou grande».

### Entretien avec Mathieu Roumat

Mathieu Roumat a été agent de remplacement pendant 2,5 ans. Aujourd'hui, il concrétise son projet d'installation en EARL avec son père.

Mathieu a obtenu un BEPA agro-alimentaire puis un bac pro bio-industrie et transformation car sur l'exploitation familiale, il y a un atelier de transformation.

«Suite à mon diplôme, j'ai travaillé pendant 8 mois dans la grande distribution à différentes tâches (boulangerie, pâtisserie et mise en rayon). On m'a proposé une formation pour devenir chef de rayon mais j'ai préféré refuser l'offre et me rapprocher de la production agricole. J'ai donc postulé au Service car mon père m'en avait parlé».

«Le Service me permettait un bon compromis : avoir un salaire et travailler dans la production agricole avant de m'installer. Je ne pensais pas, en intégrant le service, découvrir autant d'exploitations différentes. C'est une très bonne expérience et je le conseille avant une installation».

**Avez-vous trouvé une différence entre le statut de chef d'exploitation et d'agent de remplacement ?**

«Si je n'avais pas pu m'installer, j'aurais sûrement continué à travailler au Service de Remplacement. Mon nouveau statut de chef d'exploitation a pour moi l'avantage de faire les travaux comme je le souhaite et surtout sans horaires».

J'ai l'impression d'avoir plus de li-



berté au travail sans déplacement. Je peux par exemple m'arrêter une heure de travailler pour m'occuper de ma fille».

**Est-il difficile d'intégrer diverses exploitations ?**

«Il faut avoir une bonne capacité d'adaptation. Il y a toujours un peu d'apprentissage lors d'une nouvelle mission, de savoir comment vont être les adhérents, quel est leurs matériels...».

«Sur la grande majorité des exploitations, j'ai été bien accueilli. Il y a bien sur des personnes avec qui il est naturellement plus facile de discuter, comme partout».

«Lors des remplacements pour congés paternité, les agriculteurs me laissent les rênes de leurs exploitations».

**Comment voyez-vous le Service de Remplacement dans 10 ans ?**

«Je pense que le SR fonctionnera toujours autant et je compte bien m'en servir. J'espère qu'il continuera à se développer. Je n'aurais aucune appréhension à prendre un agent de remplacement et je serais ouvert et intéressé d'avoir un avis extérieur sur mon exploitation».

## Trouver un emploi en milieu rural

Les Services de Remplacement peuvent, en parallèle d'une formation ou du parcours d'installation, proposer une activité salariée, qui outre la rémunération est un moyen de compléter l'expérience dans le milieu agricole en travaillant successive-

ment dans différentes exploitations, et de comparer autant de techniques, de matériels, de stratégies...

Cependant Agent de Remplacement en agriculture, c'est aussi un métier à part entière, avec une certaine autonomie et sans risquer la monotonie.

«La variété des missions confiées rend ce métier très instructif et évite la monotonie. Je suis content de rendre service aux agriculteurs en leur permettant de s'absenter par exemple. Je rends service aux agriculteurs en pérennisant leur exploitation en cas de coup dur. Cet aspect social donne un sens à mon métier. Mon travail est riche en relations humaines et le travail est souvent effectué en autonomie».

**Comment voyez-vous le Service de Remplacement dans 10 ans ?**

«Du fait de l'agrandissement des exploitations, il faudra s'en doute plus de salariés agricoles. Lors de mon embauche, je ne pensais pas que ce service était aussi utile pour les exploitants agricoles et qu'il y ait autant de demandes».

Il faut se donner les moyens pour que ce service perdure dans le temps car les exploitants pourront de moins en moins compter sur l'entourage ou la famille pour les aider en cas de coup dur».

«Si on veut des remplaçants au moment voulu, il faut se donner les moyens d'avoir des salariés».

Il serait intéressant de financer une journée de découverte pour chaque exploitation du département pour mieux faire connaître ce service indispensables».

## Le Service de Remplacement et l'apprentissage

Une Première immersion dans le monde professionnel qui éveille l'esprit d'initiative, ouvre aux valeurs de mutualisme et de solidarité qui animent le remplacement.

Le Service remplacement est maître d'apprentissage.

**Objectif**  
Permettre au jeune d'acquérir une formation générale, théorique et pratique, en alternance, lui permettant à l'issue du contrat de travailler en Service de Remplacement, Groupement d'Employeurs ou exploitations agricoles ou de viser l'installation.

**Comment s'organise l'alternance ?**  
Sur l'ensemble du contrat, l'apprentissage passe un tiers de son temps au centre de formation, un tiers sur l'ex-

ploitation référence et un tiers en mission de remplacement.

**Mode d'emploi**  
- L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans lors de son embauche.

- Niveau de qualification détenue lors de l'entrée dans l'apprentissage : diplôme de niveau V minimum.  
- Niveau de qualification préparé par l'apprentissage : BPREA ou diplôme niveau équivalent (IV) ou supérieur.

**Les plus**  
- Développement des capacités d'adaptation, d'autonomie et de relationnel.  
- Formation sur plusieurs exploitations.

## Remplacement info

**1972 - 2012 le remplacement tient l'affiche**

Le 11 décembre 1972, l'Etat et les organisations professionnelles agricoles lançaient officiellement le concept des Services de Remplacement.

Le remplacement fêtera donc ces 40 ans en 2012

### Charte Qualité

Lors de l'Assemblée Générale du Service de Remplacement France, le 23 mai 2011, le SR

France a attribué le label qualité au Service de Remplacement Gers.

Cette charte a pour but d'améliorer qualitativement la prestation proposée aux agriculteurs en vue de changer positivement l'image du remplacement.

### Les services de remplacement expérimentent la Formation Ouverte A Distance pour former les agents

Afin de continuer à améliorer la qualité du service rendu aux agriculteurs et le niveau de compétences des agents, Service de Remplacement France se donne deux ans pour expérimenter un nouveau système de formation à distance dans le cadre d'un module «prise de consignes».

### Contrat de prévention des risques professionnels

En partenariat avec la MSA, le Service de Remplacement Gers travaille sur l'établissement d'un contrat de prévention dont l'objectif est :

- De diminuer les accidents du travail ou maladies professionnelles des agents de remplacement ;
- D'améliorer leurs conditions de travail ;
- De maintenir la capacité de travail des agents et de préserver leurs compétences ;
- De les fidéliser ;



- D'améliorer la qualité des services rendus aux adhérents ;  
- De développer l'attractivité du métier d'agent de remplacement ;  
- D'améliorer l'image des services de remplacement.

### Dois-je obligatoirement me faire remplacer par un agent du service ?

Non. Vous pouvez demander au service de mettre à votre disposition une personne de votre connaissance (parents, voisins, retraités...).

Vous bénéficiez des mêmes aides avec une embauche via le Service de Remplacement 32.

Pour plus de renseignements : 05.62.61.77.90 – sra32@wanadoo.fr- www.servicereplacementgers.com  
Si vous souhaitez être agent de remplacement, contactez-nous à ce même numéro.